

## Annexe publique

### Note explicative au Corrigendum de la

**« Réponse de l'équipe de Défense de M. Fidèle BABALA WANDU à la « Prosecution's Re-application for Notice to be Given under Regulation 55(2) with respect to the Accused's Individual Criminal Responsibility» (ICC-01/05-01/13-1538) » (ICC-01/05-01/13-1547)**

L'équipe de Défense soumet le présent *corrigendum* pour rectifier quatre coquilles qui se sont immiscées par mégarde dans la version finale du filling déposé le 14 janvier 2016.

Trois mots, ci-après soulignés, omis dans la version finale ont été ajoutés comme suit :

Para. 9 : « *Par la présente, l'équipe de défense de M. Babala s'oppose à la requête (...) »*

Para.12 : « *(...) Cela a, d'ailleurs, été confirmé par cette Chambre, qui a relevé que la procédure relative à la norme 55 est (...) »*

Para.19 : « *(...) le fait que l'Accusation attendait alors une décision pendante sur la question d'une éventuelle requalification explique (...) »*

La Défense a également corrigé la phrase suivante au para.36 de la manière qui suit:

Version originale : « *(...)La requalification de la responsabilité de M. Babala sous l'article 25(3)(a) revient à faire passer M. Babala du statut d'accusé de complicité, au statut d'accusé de commission directe. (...) »*

Version corrigée : « *La requalification de la responsabilité de M. Babala sous l'article 25(3)(a) revient à faire passer M. Babala du statut d'accusé de complicité, au statut d'accusé de commission indirecte. ».*